

PARCOURS : ENVIRONNEMENT ET GESTION DES ESPACES NATURELS EN BIDIPLOMATION AVEC LA MAÎTRISE EN ÉCOLOGIE DE L'UQAT



Le parcours a pour objectif de former des spécialistes de l'écologie aptes à poursuivre des études de 3^{ème} cycle en recherche ou à intégrer le marché du travail où ils pourront mettre à profit leurs compétences dans un contexte professionnel et contribuer à l'identification, à l'analyse et à la résolution de problématiques liées à la gestion et à l'aménagement des écosystèmes. Les principaux champs d'activités ont l'écologie appliquée aux milieux forestiers et à la restauration des milieux perturbés.

RESPONSABLES

Adam A. Ali, Université de Montpellier

Mebarek Lamara, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

5 à 8 places disponibles

5 - 8 bourses de recherche 11500 euros(environ 18000 CDN) / an sur 2 ans



CRITÈRES D'ADMISSION DANS LE PARCOURS EGEN

Être titulaire d'un baccalauréat / Licence ou l'équivalent en biologie ou dans un domaine connexe, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (12/20) sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure ou égale à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

CHEMINEMENT (UM-UQAT)

Les étudiants issus de ce parcours international sont inscrits dans les deux universités parallèlement durant deux ans. A l'issue de ces deux années, s'ils ont réussi leur cursus, ils reçoivent un diplôme et un relevé de note de chacune des deux universités partenaires. Ils sont donc doublement diplômés : à la Maîtrise en écologie de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et de l'Université de Montpellier. Il ne s'agit donc pas d'un programme d'échange mais bien d'un diplôme organisé et délivré par les deux universités partenaires.

Activité	ECTS	1er sept - 31 déc	1er janv - 31 août	1er sept - 31 dec	1er janv - 31 août
Écologie 1: concepts, outils et applications	8	UM (P)			
Évolution 1	8	UM (P)			
Étude de la variabilité	4	UM (P)			
Écologie approfondie des écosystèmes	6	UM (P)			
Description et inférence ou Traitement avancé des données	2	UM (P)			
Anglais/Professionnalisation	2	UM (P)			
Initiation à la recherche en sciences naturelles	2		UQAT (P)		
Proposition de recherche	4		UQAT (P)		
Systèmes d'information géographique ou Dendroécologie1	6		UQAT (P)		
Aménagement des écosystèmes forestiers2	6		UQAT (P)		
Engagement communautaire	2			UQAT (P)	
Analyse et modélisation des données écologiques ou Analyse des données complexe	6			UQAT (P)	UQAT (P)
Communication scientifique et vulgarisation	4				UQAT (P)
Mémoire de recherche	60				UQAT (P)
TOTAL	120				



MODALITÉS DE CANDIDATURE

- 1- L'entrée se fait uniquement en septembre à l'Université de Montpellier, donc en M1. Autrement dit : Aucune candidature dans ce cheminement/parcours entre le M1 (première année) et le M2 (deuxième année) ne sera acceptée. Le et la candidate devra OBLIGATOIREMENT prendre contact avec un enseignant-chercheur et valider un projet de recherche (voir liste des stages). Pour rappel le ou la candidate aura une bourse pour effectuer ses études et travaux de recherche.
- 2- la période de candidature se déroule de début Février à fin avril.
- 3- Pour être admis à cette double diplomation, l'étudiante ou l'étudiant devra présenter une double demande d'admission à la Maîtrise en Ecologie de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et au Master Biodiversité, Ecologie et Evolution, parcours EGEN, de l'Université de Montpellier, selon les modalités de candidature en vigueur dans les deux établissements (voir pour l'UQAT : <https://www.uqat.ca/admission/> et pour l'UM: <https://ecandidat.umontpellier.fr/ecandidat/#!accueilView>). A l'Université de Montpellier, les étudiants seront au sein de la promotion M1 du parcours ECOSYSTEME. Les dossiers de candidature seront examinés par les deux universités. Pour être admis à cette bi-diplomation, l'étudiante ou l'étudiant doit être admis(e) dans les universités selon les règles et conditions d'admission de ce cheminement/parcours de bi-diplomation des 2 universités.

Si vous êtes ressortissants d'un pays membre de la communauté européenne, vous devez également faire une double candidature selon les mêmes modalités. Si vous êtes ressortissants d'un pays hors UE, pour la candidature à l'UM en plus du dépôt du dossier sur ce site, vous devez OBLIGATOIREMENT candidater via Campus France (liste sur le site Campus France). Attention à respecter les délais de procédure.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les étudiants paient les frais de scolarité à l'établissement dans lequel ils suivent le cours (UM et UQAT en M1 et UQAT en M2). Les règles de financement s'appliquent en fonction des lois et règlements en vigueur dans chacun des pays et dans chaque établissement.

Le paiement des frais de scolarité diffère entre les deux universités partenaires : les étudiants de l'UQAT paient leur frais de scolarité sur une base semestrielle. les étudiants de l'UM paient leur frais de scolarité à l'année universitaire.

Les étudiants pourront accéder à une bourse d'un montant de 11 500 euros (environ 18 000 CDN) par an pour couvrir l'ensemble de leur frais de scolarité. Tous les autres frais, incluant les frais de transport et de séjour (logement et nourriture), sont assumés par les étudiants qui doivent se conformer aux lois et règlements qui régissent le pays d'accueil, notamment en ce qui a trait à la couverture d'assurance-maladie.

